

Taxe d'apprentissage

Merci aux entreprises qui ont réparti le solde de leur taxe d'apprentissage à Cap emploi 85 !

Cette contribution a permis la mise en place du Salon de la Compensation 2024.

Vous participez ainsi, par une action concrète, à l'information et aux conseils aux employeurs vendéens sur l'emploi et le handicap.

Vous voulez contribuer au prochain salon de la compensation ?

Vous pouvez, depuis le 27 mai, décider de la répartition du solde de la taxe d'apprentissage qui vous a été prélevée via la plateforme SOLTéA.

Tapez **CAP EMPLOI VENDEE** dans le critère de recherche «raison sociale» sur SOLTéA.

Merci pour votre soutien



Scanner le QRcode pour accéder à SOLTéA

CAP EMPLOI 85
Handicap, recrutement & maintien